

AR PREFECTURE

016-2116 01687-2016 0219-2016 0208D-DE
Regu le 23/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil seize

Le 19 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2016

PRESENTS : MMES MOUNIER - PÉNIGAUD

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE

– SAVIN – SUTRE

EXCUSEES : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET

POUVOIRS :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BARRAL

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

2016-02-08 D :

Objet : Amortissement pour la 2^{ème} phase de remplacement des lampes mercure

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de lancer la campagne pour la résorption des lampes mercures.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'amortir la valeur « inventaire » de cet investissement soit 1 733,50 € à partir de 2017.

Monsieur le Maire précise que la durée d'amortissement peut être fixée de 1 à 5 ans par la collectivité et que les autres travaux du SDEG ont été précédemment amortis sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour mettre en place un amortissement sur 5 ans soit 346,70 € par an à compter de 2017.

Fait à Jauldes, le 22 février 2016

Le Maire

Eric SAVIN

